Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'école primaire,
Mesdames et Messieurs les enseignants,

En 2025, nous vous avions proposé de participer au challenge des pistes d'éducation routière, dans un nouveau format. Plus de quarante classes et plus de 850 élèves y ont participé, montrant ainsi votre intérêt pour une telle opération.

C'est pourquoi, fort du succès rencontré l'année dernière, l'Association Prévention Routière continue dans le département le challenge des pistes d'éducation routière en l'adaptant aux demandes reçues.

De quoi s'agit-il ?

Ce challenge des pistes d'éducation routière est destiné aux élèves de cycle 3, principalement des CM2. Il est toujours réalisé en collaboration avec l'Education Nationale et nos partenaires.
La Gendarmerie Nationale est partenaire sur l'ensemble du territoire Bourgogne-Franche-Comté au titre de la convention signée le 02 mars 2023, certaines polices municipales y participent également (vous pouvez vous rapprocher de la vôtre si elle existe), ainsi que nos bénévoles et volontaires en service civique (VSC).

Cette action vise à préparer l'Attestation de Première Education à la Route (APER). Elle complète le travail éducatif réalisé par les parents et les enseignants. C'est pourquoi le format de nos interventions change cette année, avec une journée complète dédiée à l'APER, théorie le matin et pratique l'après-midi.

L'APER, éditée par les écoles, regroupe des objectifs de l'ordre des savoirs (connaître des règles de circulation, de sécurité...), des objectifs de l'ordre des savoir-faire qui supposent la mise en œuvre d'opérations cognitives (anticiper, traiter l'information, mener en parallèle plusieurs actions...) et des objectifs de l'ordre des comportements (être respectueux des règles, des autres usagers…). Ces objectifs permettent ainsi d'acquérir diverses compétences pour chaque usage de la rue et de la route (piéton, passager et usager d'engins roulants).

Comment participer à la finale ?

La finale départementale aura lieu cette année le mercredi 17 juin 2026 à Mâcon. En plus des épreuves de cette finale à proprement parler, des ateliers annexes à destination de tous seront mis en place. Ainsi, non seulement les élèves sélectionnés participeront, mais leurs camarades pourront venir les encourager en participant aux ateliers annexes, forts ludiques et intéressants.
Pour sélectionner au moins l'un de vos élèves de CM2 à cette finale, vous avez deux possibilités :

1) La première est à votre initiative. Il vous suffit de sélectionner vous-même un ou plusieurs élèves pour cette finale. Elle comportera trois épreuves : théorique (connaissances sur l'APER), gymkhana (aisance et maniabilité) et circulation sur piste fermée. Si vous le souhaitez, nous pouvons vous conseiller dans cette démarche, notamment au travers des capacités à mobiliser, des moyens à

mettre en œuvre, … Pour information, via EDUSCOL, vous avez accès à nos logiciels "L'Enfant à Vélo" et "Mobilipass". N'hésitez pas à nous solliciter pour la mise en œuvre de cette solution en toute autonomie.
Vers la fin du printemps 2026, l'Association vous contactera pour les modalités pratiques de participation à la finale départementale du mercredi 17 juin 2026.

2) L'autre possibilité repose sur une intervention d'une journée de notre part auprès de vos élèves pour préparer l'APER. Ainsi, nous vous proposons de la théorie sur l'APER le matin et une mise en pratique vélo l'après-midi. Cette option nécessite de vous engager via une convention que nous vous transmettrons. Elle nécessite également une contribution de 500€ par classe évaluée. Cette subvention permet le déploiement du matériel nécessaire à la réalisation de pistes fixes (renouvellement et investissement), la formation de nos bénévoles, VSC, partenaires, la location des véhicules pour les déplacements, les frais de repas, … En parallèle, vous pouvez demander une subvention au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (fiche type jointe).

Le déroulement prévisionnel de cette journée est :
Matin :
- Comprendre pourquoi s'attacher et savoir où et comment s'installer ;
- Repérer les dangers et déterminer la place la plus sûre pour marcher sur le trottoir ;
- Choisir son lieu de traversée et connaître la méthode pour traverser en sécurité ;
- Le cycliste et son vélo ;
- Le code du vélo ;
- Epreuve théorique.

Après-midi :
- La première épreuve est une épreuve de gymkhana ;
- L'autre épreuve est pratique, sur piste fermée (cour de l'école, parking de salle des fêtes, …). Elle consiste en une épreuve de circulation ;
- La participation d'un ou des parents d'élèves est laissée à votre appréciation. Les élèves devront venir avec un vélo et un casque, sauf consigne contraire.

Si vous choisissez cette option, il vous est donc demandé de remplir le bulletin d'inscription infra et le retourner au comité départemental de l'Association avant le samedi 28 février 2026.

Une fois l'inscription réalisée et validée via la convention précitée, une proposition de date d'intervention vous sera adressée à compter du lundi 16 mars 2026. Le passage de la piste pourra se faire alors dans votre école entre le mardi 21 avril 2026 jusqu'au jeudi 28 mai 2026. Les élèves qui ont obtenu les meilleurs résultats sont ensuite sélectionnés pour participer à la finale.

L'Association se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Monsieur Philippe SUROT
Directeur Régional BFC

La Prévention Routière – Comité Départemental de la Saône-et-Loire - 42 Rue Tourneloup 71000 MÂCON
Tél : 03 85 38 12 20 – E-mail : comite71@preventionroutiere.com

Coupon réponse pour l'inscription au challenge des pistes d'éducation routière 2026 A retourner avant le samedi 28 février 2026			
Commune de :			
Nom de l'école :			
Je choisis l'option 1 (sélection par l'école de participants à la finale)			
Nom de l'enseignant :			
Nombre d'élèves de CM2 à inscrire pour la finale			
Je choisis l'option 2 (intervention d'une journée par classe)			
Nom de l'enseignant :			
Type de classes (CM2, CM1/CM2, …)			
Nombre d'élèves par classe inscrite			
Remarques à préciser (horaires, prescriptions particulières, …)			
Montant total de subvention (500€ x nbre de classes)			
Date et cachet de l'école			

La Prévention Routière – Comité Départemental de la Saône-et-Loire - 42 Rue Tourneloup 71000 MÂCON
Tél : 03 85 38 12 20 – E-mail : comite71@preventionroutiere.com